

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

---

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS313

présenté par

M. Vercamer, M. Morin, M. Richard et M. Tahuitu

-----

### ARTICLE 49

Supprimer l'alinéa 114.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'assurer un financement équitable des établissements de soins de suite et de réadaptation, et ce sans opérer de distinction entre les statuts juridiques de ces établissements.